

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les consignes de rentrée et quelques points qui ont été rappelés au cours de la réunion de rentrée du lundi 16 septembre 2019, réunion où très peu de parents étaient présents.

- **Suite aux mesures instaurées par le plan vigilance attentat**, il est rappelé que tout attroupement à proximité de l'école est interdit en dehors des temps d'entrée ou de sortie.
Aucune personne ne peut franchir l'enceinte scolaire sans y être autorisée. Pour les rendez-vous avec les enseignants, merci d'utiliser en priorité le cahier de liaison. Ces consignes sont affichées à l'entrée de l'école. La surveillance est assurée par les maîtres en nombre suffisant. Vos enfants sont en sécurité ; pour preuve le taux d'accidents scolaires très faible sur notre école
Cette année **une zone non-fumeur** a été instaurée devant l'école par la municipalité suite à une décision du Conseil d'école : merci de la respecter.
- **La prise de médicaments sans autorisation est strictement interdite à l'école.** Les responsables d'un enfant ayant besoin d'un traitement régulier en cas de maladie chronique avec des médicaments présentant un risque important doivent prendre contact avec le Médecin de l'Education Nationale (Dr Fabre CMS Royan 05 46 05 54 71) pour l'élaboration d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou son renouvellement.
Pour les autres traitements réguliers, une autorisation doit être signée par les responsables et l'ordonnance jointe.
- **Respectez les horaires d'entrée et de sortie.** En cas de retard, merci d'utiliser l'entrée de service avec interphone et **ne faites en aucun cas franchir le portail fermé** pour des raisons de responsabilité.
- **Les absences doivent être justifiées** par un appel téléphonique ou l'utilisation du cahier de liaison. En cas d'absences non justifiées trop nombreuses, un dossier d'absentéisme sera ouvert auprès de l'Inspection de l'Education nationale.
- **Le Directeur d'école n'a qu'un rôle administratif et n'est pas chef d'établissement.** Il a, ainsi que tous les enseignants de l'école, comme supérieur hiérarchique, l'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Royan Mme Vié.
- Un site du ministère de l'Education nationale a été créé pour aider les parents d'élèves et répondre à leurs interrogations : **la mallette des parents** (<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>)
- La collation matinale n'est ni obligatoire ni interdite : **veillez cependant à la quantité et à la qualité de ce goûter** (fruit, compote, **pas de sucrerie**). Elle ne doit en aucun cas remplacer le petit déjeuner.
- **Des vêtements sont régulièrement abandonnés** dans la cour : merci de sensibiliser vos enfants à ce problème et de vérifier leur tenue lorsque vous les récupérez.
- Il est rappelé que **l'organisation de la pause méridienne (12h00 à 13h35) est sous la seule responsabilité de la commune.** La personne ressource sur ce temps est Mme Arblade. En cas de problèmes particuliers, veuillez contacter Mme le Maire.
- **Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont sous la responsabilité des enseignants.** Elles ne concernent qu'un nombre restreint d'élèves avec autorisation parentale. Elles ont lieu le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h15.
- **La tenue vestimentaire des élèves doit être correcte et adaptée** à toutes les activités pratiquées à l'école élémentaire y compris l'EPS : surveillez surtout les chaussures ; pas de claquettes ni de chaussures trop ouvertes qui protègent mal les orteils.
- **La cotisation de coopérative scolaire (10 € montant inchangé depuis plus de 10 ans) n'est pas obligatoire** mais elle permet l'achat de matériel éducatif dans les classes et le financement partiel des sorties scolaires (**pour lesquelles on ne demande généralement aucune participation**). Cette année le Conseil d'école a prévu une participation financière des familles qui ne sont pas à jour de leur cotisation pour les différentes sorties prévues.

Le seul but de ces consignes est **d'améliorer la vie de vos enfants à l'école** : merci de les respecter.

Signature des parents :

Le Directeur,
D.GUERIN

Un site d'école existe à l'adresse <http://sites17.ac-poitiers.fr/latremblade-elem/>